

4 Vents Cup
15 et 16 juin 2024 – Rade de Brest
Autorité organisatrice : 4 Vents Merlu Cup & Terre de Glisse – Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones
- La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- Les règlements fédéraux
- Le règlement du Groupement des Croiseurs d'Iroise

1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, La modification peut être communiquée, en mer, sur le canal de course et relayé sur le groupe WhatsApp. Tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sous le chapiteau, quai de la Douane; ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://www.4ventscup.fr/tableaux-officiels/>. Tout complément d'information sera communiqué sur le groupe WhatsApp.

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77.

4. CODE DE CONDUITE [DP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent **gérer tout équipement** fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au 2^{ème} éperon du port de commerce

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalée de l'Aperçu.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Classes	Heure Briefing	1 ^{er} signal avertissement et courses à suivre
Samedi 15 juin	Toutes	9h00	11h00
Dimanche 16 juin	Toutes	9h30	11h00

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est prévue à 11h00 le samedi et 11h00 le dimanche.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont

Classe	Pavillon
Course (rating < 16)	SNRK
Grande course (rating >= 16)	USHIP

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont des flammes numériques.

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.

9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
Bouée conique blanche	Cylindrique et coniques oranges	Cylindrique orange	Conique jaune	Bouée conique blanche

La marque au vent, ou bouée de dégagement est une bouée cylindrique orange arborant une bache blanche avec le marquage « Voile Magazine »

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre [le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ](#).

12.2 [DP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 77. L'absence d'émission VHF ne peut donner lieu à demande de réparation.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard [4 minutes](#) après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, sur un parcours construit, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13.3 Pour changer le bord suivant du parcours, sur un parcours côtier, le comité de course mouillera pourra réduire un segment du parcours en arborant un pavillon « C » et le nom de la prochaine marque à contourner.

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu** et **le côté parcours de la marque d'arrivée**.
 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
 15.2 *la RCV 44.1 est modifiée comme suit: [DP] Si un bateau ne peut effectuer une pénalité dans un délai raisonnable, notamment en raison de la présence d'un bâtiment militaire à moins de 1000m, celui-ci devra avertir le comité de course de son intention de reporter sa pénalité. Le bateau avertira le comité de course, avant d'effectuer sa pénalité, dès que possible.*

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
Toutes	Construit temps compensé	60 minutes	90 minutes	20 minutes
Toutes	Côtier temps compensé	120 minutes	180 minutes	60 minutes

- 16.2 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **90 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au village ou sur le tableau officiel en ligne.
 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au bar des 4 Vents. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
 18.2 Courses retirées
 (a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 (c) Quand **trois** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion du plus mauvais score.
 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
 18.5 Pour plusieurs courses courues, le classement sera effectué par cumul de points affecté à un coefficient de
 - Coefficient 0.5 pour un parcours construit d'un tour,
 - Coefficient 1 pour un parcours construit de deux tours ou plus,
 - Coefficient 1 pour un parcours côtier
 - Coefficients Vent Léger non appliqués

19. REGLES DE SECURITE

- 19.0 [DP] Chaque participant doit porter un vêtement à flottabilité intégrée ou une brassière de sauvetage pendant toute la durée de la manifestation
 19.1 [DP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place.
 19.2 [DP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 77.
 19.4 **Utilisation du Bout dehors :**
 Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée **uniquement** pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

[DP] Les débris doivent être gardés à bord et évacués dans les containers du port. Aucun débris, même organique, ne pourra être jeté à la mer.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

28. PRIX

Des prix seront décernés pour les 3 premiers équipages au SCRATCH, au premier équipage du groupe « Course », au premier équipage du groupe « grande course ». L'autorité organisatrice se réserve le droit d'attribuer d'autres prix en dehors de tout critère de classement.

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Olivier LE GOUIC

Comité de course adjoint : Christian LEAUSTIC

Président du comité technique : Non désigné

Président du jury : Non désigné

Commissaire aux résultats : Damien LOUEDOC

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

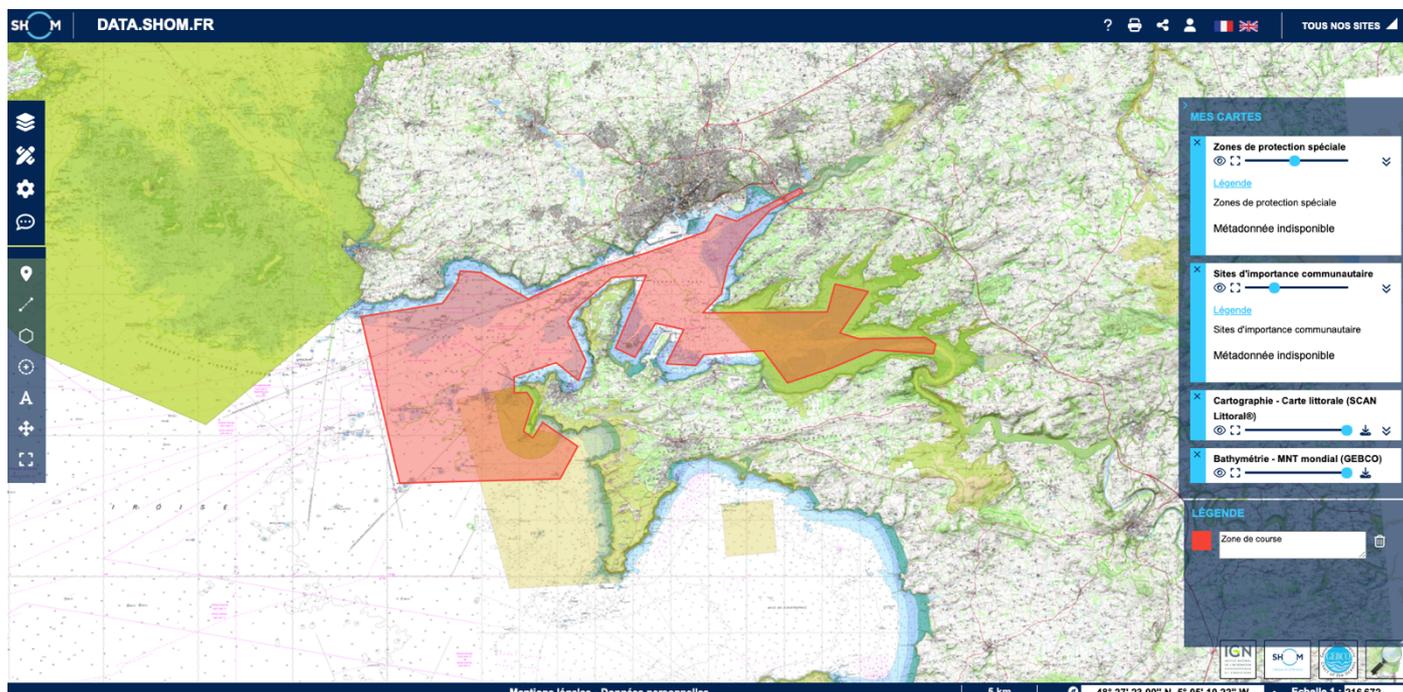
Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

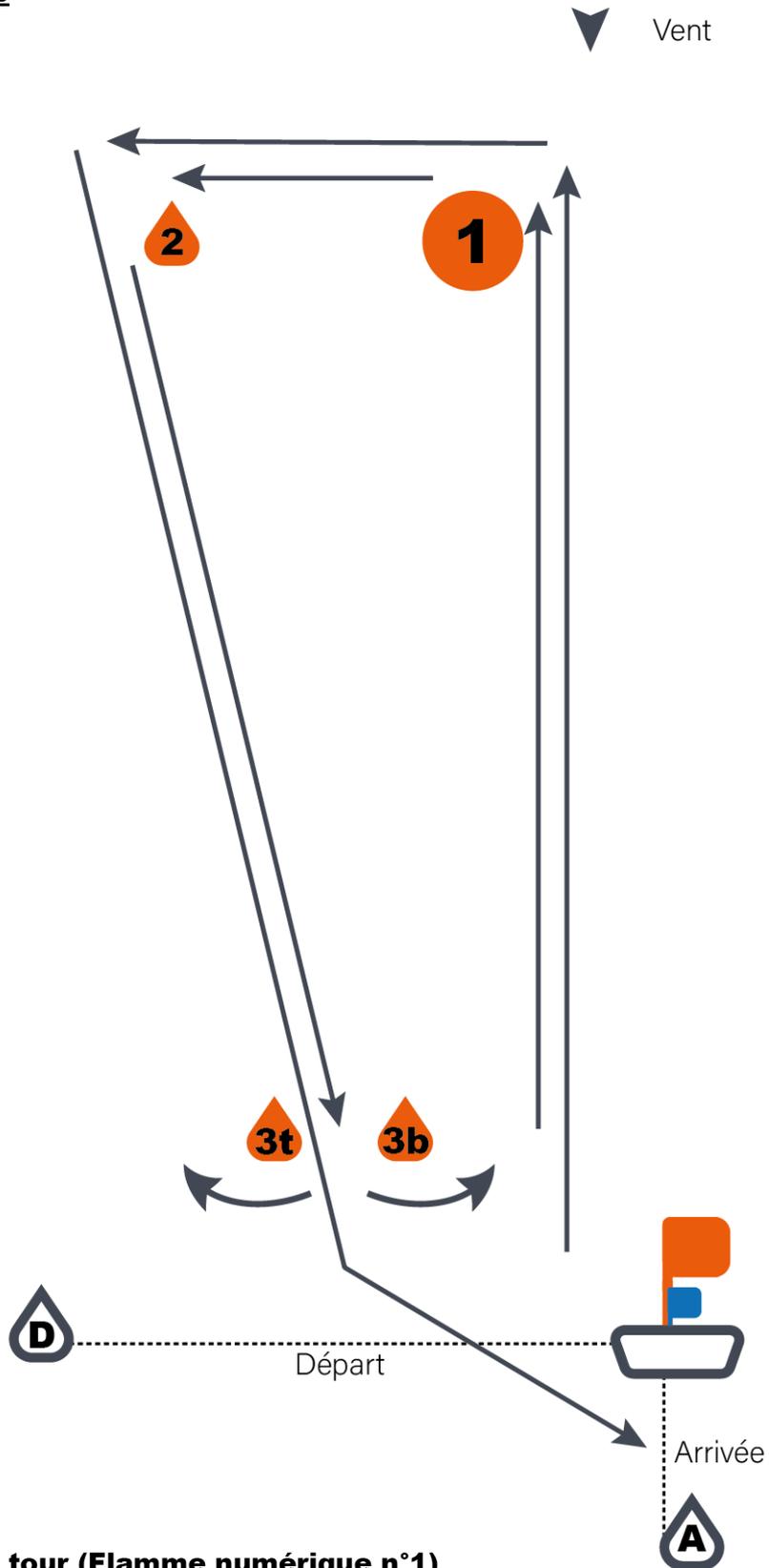
Un pointage officiel peut être effectué à toutes les marques du parcours

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS

Parcours Construits



Parcours 1 tour (Flamme numérique n°1)

Départ - 1 - 2 - 3b - Arrivée

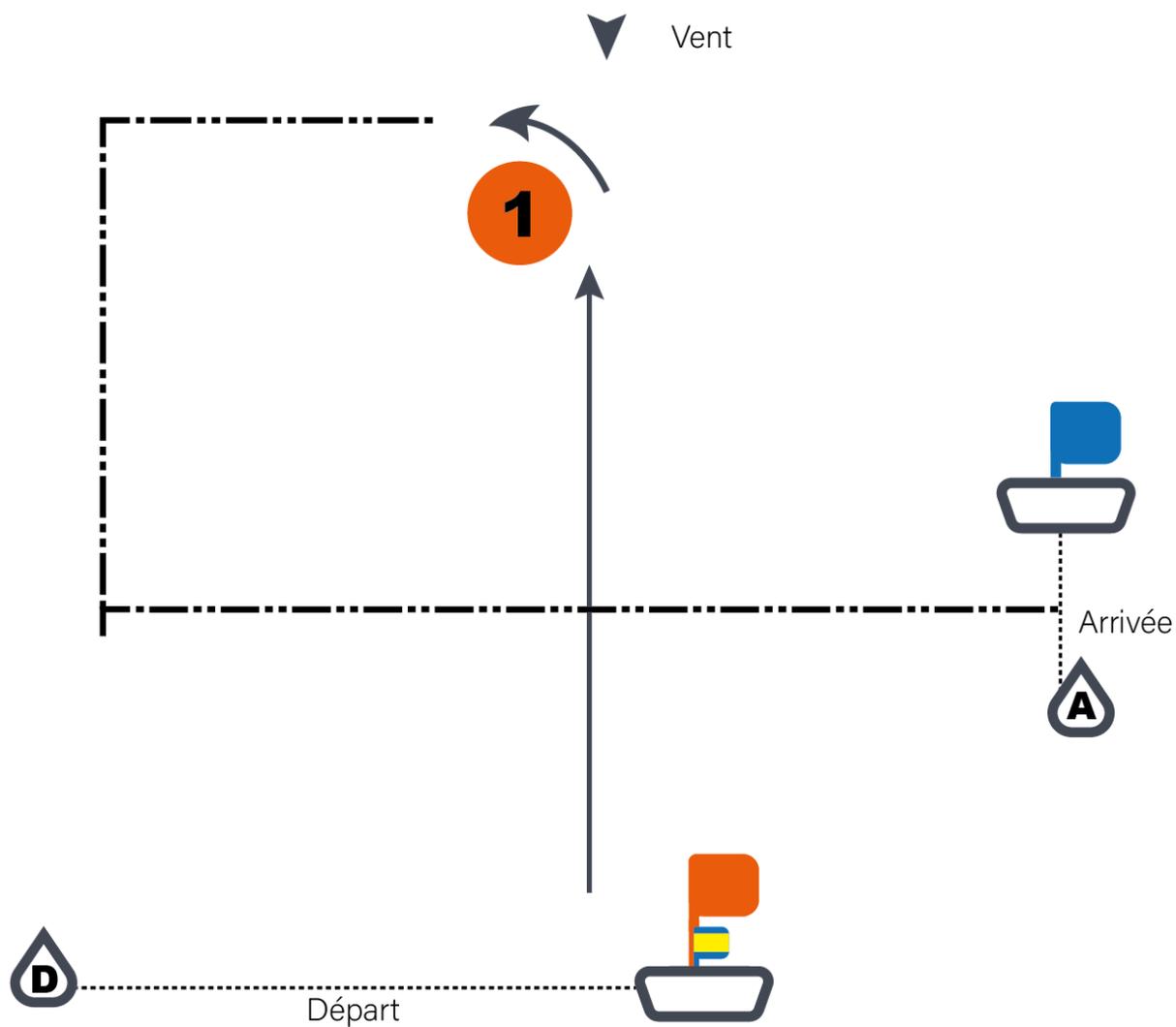
Parcours 2 tours (Flamme numérique n°2)

Départ - 1 - 2 - 3t/3b - 1 - 2 - 3b - Arrivée

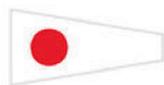
Parcours Côtiers

Ils seront proposés en avenant, au plus tard 2 heures avant le prochain signal d'avertissement

Avec bouée de dégagement à laisser à babord



ZERO



ONE



TWO



THREE



FOUR



FIVE



SIX



SEVEN



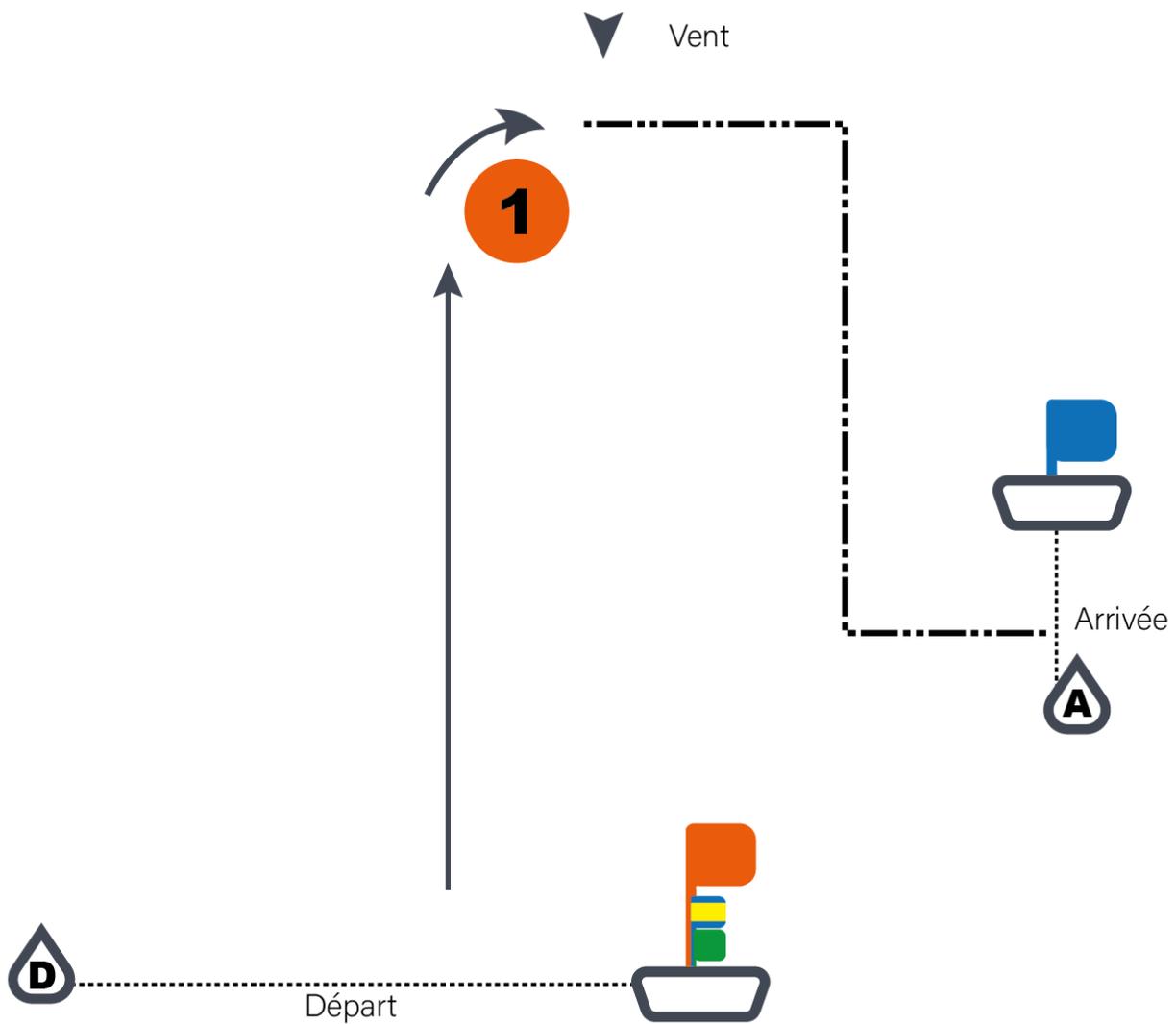
EIGHT



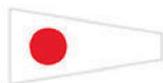
NINE

Parcours Côtiers

Avec bouée de dégagement à laisser à tribord



ZERO



ONE



TWO



THREE



FOUR



FIVE



SIX



SEVEN



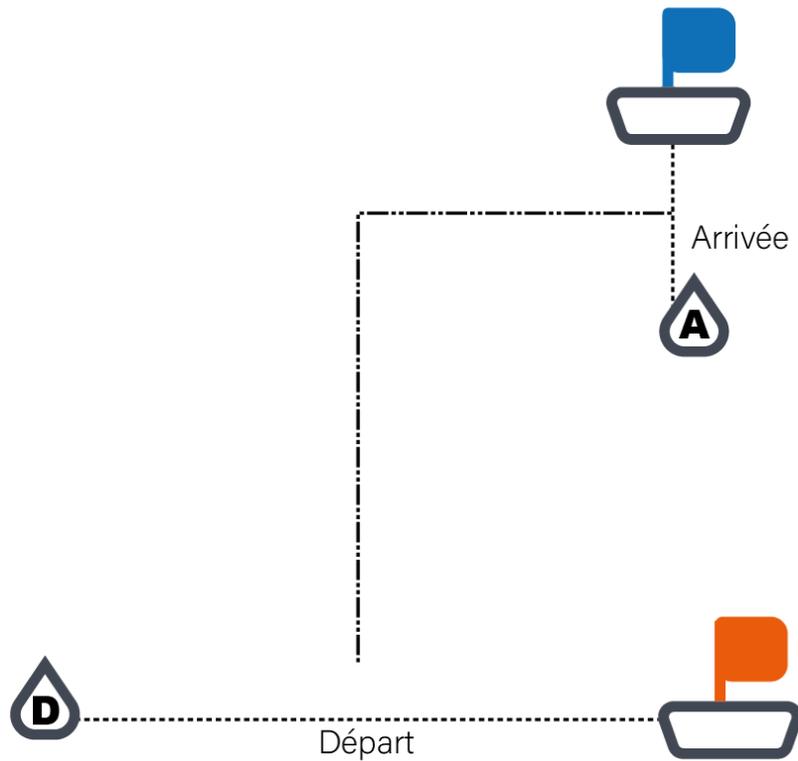
EIGHT



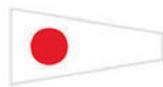
NINE

Parcours Côtiers

Sans bouée de dégagement



ZERO



ONE



TWO



THREE



FOUR



FIVE



SIX



SEVEN



EIGHT



NINE